

## **RECOMMANDATION A L'ATTENTION DES MAITRES D'OUVRAGE**

« VIVEZ LA VILLE AU VERT EN ETANT SOUCIEUX DES  
GENERATIONS FUTURES »

Le Conseil communal s'est doté d'un plan communal des énergies sur son territoire dans le but de promouvoir les énergies renouvelables. Cette planification énergétique offre aux générations futures un outil de travail pour réduire la consommation énergétique afin de diminuer l'impact sur l'environnement.

C'est le slogan du Conseil communal de la Ville de Romont pour le développement énergétique territorial futur à l'horizon 2030.

La Ville de Romont s'engage ainsi à accomplir différentes missions :

1. Réduire la consommation d'énergie par une utilisation économe, rationnelle et efficace de celle-ci ;
2. Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire, notamment en exploitant les possibilités de production locales ;
3. Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale ;
4. Réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie ;
5. Informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Afin d'y parvenir, le Conseil communal encourage les Maîtres d'ouvrage dans le cadre privé, à participer à ces objectifs.

Pour ce faire, le Service technique communal est à disposition pour répondre aux demandes et informations sur la politique énergétique communale.

Le Conseil communal

**Distribution** : - à tous les propriétaires, gérances d'immeubles et bien-fonds  
- à tous les architectes et bureaux d'ingénieurs de la place  
- insertion sur le site internet  
- transmission lors du dépôt d'un dossier de mise à l'enquête

Romont, le 09 septembre 2010